

POUR UNE MÉTROPOLE À LA HAUTEUR DES ENJEUX CLIMATIQUES

Nos 300 propositions
pour le Plan Climat Air Énergie
de la Métropole Aix-Marseille Provence

Version 1.0 – 11/01/2019

**Alternatives
Territoriales**
Aix-Marseille Provence
Groupe de travail citoyen



MANIFESTE POUR UNE SOCIÉTÉ RÉILIENTE

Et si la planète ne nous soutenait plus ?

Nous sommes lancés dans une course contre le changement climatique qui touche chacun·e d'entre nous dans chacun des aspects de sa vie de tous les jours : ses déplacements, ses activités quotidiennes, sa santé, son bien-être.

À l'heure où les conséquences de notre mode de vie et de notre modèle économique sur le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité ne sont plus un secret pour personne, à l'heure où le GIEC remet un rapport sans précédent sur la responsabilité humaine des catastrophes d'aujourd'hui et de demain, nous n'avons plus le temps d'user d'une parole dissociée de la prise de décisions. Pour maintenir un réchauffement du globe sous le seuil des 1,5 ou 2°C, c'est l'ensemble des secteurs constitutifs d'une société qui doivent agir de concert, de manière forte. Nicolas Hulot nous l'a rappelé lors de sa démission, « les petits pas ne suffisent pas ». S'il va nous falloir nous adapter aux conséquences du changement climatique, il est primordial de s'attaquer aux *causes* de ce dérèglement et ainsi repenser nos modes de vie, de production et de consommation sous l'angle de la résilience. Le système capitaliste qui nous a mené à la situation critique dans laquelle nous nous trouvons est le même qui a engendré l'exploitation des pays du sud par les pays du nord, le même qui a généré une financiarisation de l'économie délétère pour les hommes et l'environnement, le même qui n'a fait que creuser les inégalités et injustices économiques, fiscales et sociales.

Les récentes mobilisations pour la préservation du climat et de la biodiversité rendent compte d'une prise de conscience de la société civile, qui demande à ses dirigeants de prendre leurs responsabilités et d'agir pour un avenir meilleur, qui devra se conjuguer avec sobriété énergétique et sortie des énergies fossiles. Les penseurs écologistes Rob Hopkins et Cyril Dion pour ne citer qu'eux, nous invitent à poser les pierres d'un récit désirable du futur, où le « plus » ne se mesurera plus en points de croissance, en dividendes ou en augmentation du trafic aérien, mais en gains en termes de qualité de l'air, de qualité de vie, d'alimentation, de biodiversité, d'écosystèmes préservés, de lien social... La liste est belle et longue.

Pour répondre à cet enjeu historique, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer : 50 à 70% des solutions pour le climat se situent à l'échelle locale. À ce titre, la Métropole Aix-Marseille Provence se doit de mettre en place des mesures ambitieuses, exemplaires, durables et solidaires. Nous demandons le déploiement d'un réseau métropolitain de transport public performant, la promotion des mobilités actives par la création massive de voies cyclables, la préservation des terres agricoles et le soutien à des pratiques respectueuses de l'environnement, un système alimentaire territorial garantissant un approvisionnement local, un vaste plan de rénovation énergétique du parc immobilier, la relocalisation de la production d'énergie par un développement massif des énergies renouvelables sur le territoire, ainsi qu'un coup d'arrêt à l'étalement urbain. Ce livret répertorie un ensemble de mesures destinées à réduire efficacement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre responsables du dérèglement climatique.

Ce document a vocation à contribuer au débat : il peut être amendé et complété par le travail des associations et organisations sur les différents volets de propositions énoncées ci-après. Il témoigne de la volonté de citoyens de voir la Métropole s'engager avec exemplarité dans le développement d'un territoire résilient et compatible avec les contraintes climatiques du temps présent. Le présent document n'attend qu'une chose : être allègrement utilisé par la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain et par les citoyens désireux d'interpeller leurs élus afin qu'ils s'engagent à prendre des décisions d'envergure.

Devant un tel moment historique, les pouvoirs publics ne pourront agir sans la collaboration de la société civile, des associations et acteurs de terrain impliqués dans la préservation du climat et de l'environnement. Bonne nouvelle : tous sont volontaires pour apporter leurs compétences, leurs expertises et leurs espoirs d'avenir à la table des décisions.

La transition sera écologique, économique, démocratique et socialement juste, ou ne sera pas.



SOMMAIRE

Manifeste Pour Une société Résiliente	2
--	---

Plans d'action

Agriculture et alimentation	5
Bâtiment.....	8
Mobilité.....	11
Économie.....	15
Énergie.....	23
Forêt	26
Gestion des déchets.....	28
Aménagement du territoire.....	31
Éducation	34
Gouvernance et participation.....	37
Sources.....	40
Auteurs et contributeurs	42

Objectif : Rester sous les 2°C de réchauffement

Lors de la COP21 à Paris en 2015, avec le 5^{ème} rapport (AR5) du GIEC (Groupe International d'Expert du Climat) entre les mains, 196 États parmi les 197 que compte l'ONU ont ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, qui définit un objectif de ne jamais dépasser +2°C de réchauffement global du climat.

Les pays ayant ratifié la Convention ont chacun dû faire la preuve de leur engagement en présentant, dès la signature, leurs intentions de contribution à cet objectif. Cependant ces engagements ne sont pas accompagnés de mécanismes contraignants, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect des engagements.

Ces signatures, obtenues avec tant de difficultés, montrent l'importance de cette limite de +2°C. En effet, d'après les scientifiques, cet échelon d'augmentation de température est le dernier sur lequel nous pouvons encore espérer avoir un contrôle du climat. Au-delà, nous pourrions assister impuissants à un emballement du climat, et être les spectateurs de notre propre extinction.

Durant de nombreuses années et tout au long de ses différents rapports, le GIEC a démontré sa capacité à corréler les émissions de GES (gaz à effet de serre) mondiales à l'évolution du climat. Il est donc capable de nous traduire cet objectif de +2°C en émissions nettes de GES et en concentration de ces gaz dans l'atmosphère.

Pour traduire le plus simplement possible cet objectif de +2°C, la France doit amorcer dès maintenant une réduction constante et rapide (plus tard nous commencerons, plus rapide devra être la descente) de nos émissions de GES pour atteindre Zéro Émission Nette en 2050 !

01 AGRICULTURE ET ALIMENTATION

CONSTAT

L'urbanisation croissante des territoires se fait aujourd'hui au détriment des terres agricoles. Ces dernières jouent pourtant un rôle majeur, tant du point de vue du potentiel nourricier que du point de vue des services écosystémiques rendus par ces terres en termes de régulation climatique. Depuis 2010, ce sont près de 900 hectares de surfaces agricoles qui sont déclassés chaque année sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence¹. Les systèmes agricoles et alimentaires les plus écologiques (utilisant peu de produits chimiques, autonomes, biologiques, etc.) sont moins émetteurs de gaz à effet de serre. Ce sont aussi ces modèles qui sont les plus vertueux pour la santé de la population, la protection des sols, de l'eau, de l'air, de la biodiversité et la résilience des agriculteurs face aux aléas climatiques et économiques. Alors que le département des Bouches-du-Rhône est leader du bio au niveau national avec un peu plus de 22% des surfaces agricoles utiles (SAU) certifiées AB, la majeure partie de sa production est actuellement destinée à l'exportation. Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille Provence se situe au cœur d'un grand terroir agricole. Toutefois, moins de 10% de la production est consommée localement². L'éloignement entre lieux de production et de consommation signifie de surcroît un impact environnemental accru du fait d'un transport participant à augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIFS

La Métropole AMP doit se saisir de la richesse de son territoire agricole (effectif et potentiel) pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de soutien au secteur et offrir une alimentation de qualité et de proximité à sa population. Garantir la plus grande autonomie alimentaire possible devra être un cap pour la Métropole, notamment à travers le Projet Alimentaire Territorial (PAT) qu'elle porte avec le Pays d'Arles. Soutenir les initiatives agricoles durables, ceux qui les façonnent et les structures qui les accompagnent, à travers des programmes incitatifs ambitieux (en faveur d'une agriculture biologique, de la diversification de la production, de la maîtrise énergétique), répond à une demande collective pour une alimentation de qualité accessible à tous. Favoriser l'agriculture et son accompagnement répond également à un enjeu d'insertion sociale et de lutte contre le chômage. En effet, le développement de l'agriculture locale et des filières économiques qui en découlent est source de création d'emplois non délocalisables. Parallèlement, soutenir l'agriculture urbaine durable dans le but d'autonomiser les villes au niveau alimentaire, s'inscrit dans le développement d'une économie circulaire à circuit court et participera à végétaliser la ville et ses sols, à y ramener la nature (fermes, abeilles...). Préserver et réhabiliter les zones agricoles et naturelles, c'est aussi amplifier la capacité de stockage du carbone dans le sol.



VOLET 1 - Soutenir le secteur agricole et les pratiques durables

- Mettre un coup d'arrêt à la consommation des terres arables et naturelles par la sanctuarisation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme.
- Réaliser une étude évaluant les potentiels agricoles non exploités (création d'un observatoire du foncier agricole métropolitain) en vue d'augmenter la capacité agricole métropolitaine.
- Mobiliser la procédure des terres incultes et sous-exploitées à l'échelle communale sur le territoire métropolitain, comme argument et si nécessaire comme procédure légale, pour favoriser la remise à destination de l'agriculture de ce potentiel latent, en particulier dans le cadre des projets de ZAP (Zone Agricole Protégées).
- Réaliser une étude sur les besoins prioritaires et futurs en termes de filières productives.
- Soutenir et revitaliser les filières de commercialisation de produits régionaux tels que les oléagineux (amandes, olives, etc.), les plantes aromatiques (thym, tilleul, etc.) et les fruits à noyaux (pêches, abricots, etc.).
- Promouvoir une agriculture agroécologique et biologique (aides à la conversion complémentaires aux aides nationales, création d'un label régional), en visant au moins 50% de la surface agricole totale.³
- Élaborer des stratégies économiques et sociales permettant de rediriger la production agricole aujourd'hui dédiée à l'exportation vers le marché départemental et métropolitain.
- Accompagner la formation des agriculteurs en conversion vers l'agriculture biologique et financer la formation des candidats à l'installation en bio.
- Promouvoir l'installation d'agriculteurs à vocation métropolitaine :
 - par la mise en œuvre d'une politique d'acquisition, de préemption et de mise à disposition de terres à bas prix à coupler avec une charte d'activité qui devra être respectée pour accéder à ce dispositif (dédier la production locale à la consommation métropolitaine, agriculture biologique, efficacité énergétique, diversification des productions en tenant compte des besoins nutritifs et des variétés adaptées au climat régional).
 - par l'incitation et le soutien au test d'activité sous toutes ses formes (lieux test fixes mais aussi éphémères), ainsi qu'à l'accompagnement qui y est associé, afin de diversifier l'offre d'installation et de ce fait l'attractivité du territoire métropolitain.
- Soutenir et développer les projets d'agriculture urbaine.
- Reconnaître les services écosystémiques rendus par les projets agricoles agroécologiques (maintien de la biodiversité, préservation des paysages, valorisation des bio déchets, amélioration de la qualité des sols, etc.) et soutenir ces derniers, notamment financièrement, dans leur mise en place et leur développement.
- Soutenir financièrement les associations promouvant des pratiques durables telles que l'entretien et la valorisation des oliviers, l'installation de ruches en zone urbaine, la mise en conserve des fruits et légumes locaux, etc.
- Élaborer des stratégies renforçant les complémentarités entre agriculture rurale, périurbaine et urbaine.



VOLET 2 - Offrir à la population métropolitaine une alimentation locale, de qualité, respectueuse de l'environnement

- Introduire l'alimentation comme une dimension transversale dans les documents de planification sectoriels et territoriaux de la Métropole.
- Soutenir et aider au financement des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) : mise à disposition d'au moins un local de distribution par commune et par arrondissement.
- Soutenir la création de magasins de producteurs et de plateformes locales d'approvisionnement qui rémunèrent justement les agriculteurs.
- Soutenir le développement de marchés de producteurs.
- Mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces modèles de distribution alternatifs en comparaison avec le modèle dominant basé sur des filières longues.
- Approvisionner les cantines collectives (système scolaire, structures publiques, maisons de retraite, entreprises) en produits issus d'une agriculture locale et biologique (pour au moins 50% de l'assiette et du verre).
- Créer des jardins partagés en zones urbaines (au moins deux par commune et par arrondissement) et installer des bacs de plantation dans les lieux publics.
- Inciter à la diminution de la consommation de viande (secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre et grand consommateur de terres agricoles dédiées à l'alimentation du bétail) : mettre en place au moins 2 repas végétariens par semaine dans les cantines publiques et scolaires, proposer une restauration sans viande lors des événements publics. Pour les repas restants, inciter à la consommation de viande issue d'élevages extensifs, aux pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être animal.
- Informer et sensibiliser la population sur l'intérêt de privilégier une alimentation bio et de proximité.
- Mettre en place une TVA réduite pour les produits locaux issus de l'agriculture biologique.

Acteurs à associer

ADEAR 13, L'agence bio, Formabio, Association Bio de Provence, Bio Consom'acteurs Provence, Agribio 13, APEAS, Terroir Bio, Cité de l'agriculture de Marseille, Les paniers marseillais, InPACT PACA, AMAP de Provence, Un plus Bio, Lycées agricoles et CFPPA, MFR, Réseau des jardins solidaires méditerranéens, Aix-Marseille Université, ARPE PACA, CRIPT Paca, formations hôtellerie-restauration, Safer, Points Accueil Installation, Chambre d'agriculture, SCP, INAO, DRAAF, Filière paysanne (voir notamment sa proposition de Plan de Souveraineté Alimentaire Régional), Plateforme Paysanne Locale, ALIMENT, Ademe, GR CIVAM PACA, Terre de liens, CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), Pays d'Aix en Transition, AIR Climat, Incroyables comestibles Provence, etc.



02 BÂTIMENT

CONSTAT

La métropole AMP possède un bâti vieillissant. Dans les centres urbains et villageois, celui-ci est parfois laissé à l'abandon ou aux indécidables des "marchands de sommeil", comme le drame de la rue d'Aubagne à Marseille nous l'a tragiquement rappelé. Sur une grande partie du territoire, l'insalubrité le dispute à l'inefficacité énergétique. D'autre part, la réglementation en termes de rénovation énergétique est très en retard par rapport aux innovations et aux référentiels de l'éco-construction. Il en résulte que la rénovation énergétique n'est actuellement pas concurrentielle face au marché immobilier de la construction, faisant perdurer précarité et gaspillage énergétiques pour des milliers d'habitants de la métropole. Cependant, dans un souci de préservation des ressources (limitation du gaspillage d'énergie grise), le neuf ne peut pas, ne doit pas, être l'unique solution.

OBJECTIFS

C'est fondamentalement aux politiques d'affirmer un positionnement fort en faveur de la rénovation énergétique⁴, en dirigeant les financements vers celle-ci. La métropole doit prendre sa part dans l'effort de rénovation énergétique. Pour ce faire, il est indispensable d'enclencher une restructuration globale de la filière de rénovation (ingénierie, industrie, production, mise en œuvre, formation, matériaux) pour garder la maîtrise des coûts et garantir l'efficacité des chantiers. D'autre part, priorité doit être donnée à un maximum de neutralité énergétique, vers l'autoconsommation et l'autosuffisance. Enfin, nous souhaitons insister sur l'importance d'un plan de rénovation social et solidaire : la rénovation énergétique ne peut être prétexte à une exclusion des plus pauvres, et doit se faire conjointement à une politique de maîtrise des loyers.



VOLET 1 - Massifier la rénovation énergétique des bâtiments

- Agir contre la précarité énergétique auprès des entreprises, des propriétaires et des locataires.
- Mener des actions auprès des bailleurs sociaux (ex : financements conditionnés).
- Planifier un calendrier de rénovation basé sur l'urgence (priorité donnée aux bâtiments les plus énergivores).
- Réaliser un diagnostic énergétique global pour adresser le bilan énergétique du bâtiment dans son ensemble (et éviter ainsi de "bricoler" de fausses solutions).
- Isoler en priorité toutes les toitures et changer toutes les fenêtres (passoires thermiques).
- Recueillir les besoins et les suggestions des occupants des logements, une des garanties d'efficacité étant l'assurance de leur bien-être.
- Établir un programme de rénovation des bâtiments publics incluant l'autonomie énergétique (établissements scolaires, administrations locales, services techniques, piscines, gymnases, équipements sportifs, bâtiments à vocation culturelle etc.).
- Augmenter le nombre d'économies de flux afin d'effectuer des diagnostics et des bilans par poste de consommation.
- Déconstruire plutôt que démolir.
- Réaliser une étude sur les différentes possibilités en matière de séparation des matériaux lors des phases de démolition/déconstruction des bâtiments et promouvoir les choix qui maximisent la réutilisation de ces composants/matériaux.
- Soutenir les filières de réemploi afin de les rendre plus compétitives vis-à-vis des filières de matériaux neufs.
- Établir des partenariats avec les Compagnons du devoir.
- Sensibiliser et informer sur l'intérêt de la rénovation énergétique : créer un guichet unique au niveau métropolitain (Point info énergie, ANAH, ADIL...) avec des bureaux décentralisés sur tout le territoire de la métropole.
- Inclure et augmenter la participation des associations écologiques dans la gouvernance de ces organismes.
- Mettre en place des pénalités à horizon 2025 pour la location de logements aux performances énergétiques les plus mauvaises (diagnostic de performance énergétique F ou G).
- Interdire les chaudières au fioul dans tous les nouveaux logements et mettre en place un plan d'action (mesures fiscales, subventions) pour remplacer toutes les chaudières au fioul d'ici 5 ans au profit de systèmes de chauffage plus écologiques (pompe à chaleur de préférence eau-eau, chauffage collectif au sol, chauffage solaire).



VOLET 2 - Un bâti résilient pour aujourd'hui et demain

- Encadrer la construction de nouveaux bâtiments par la définition d'objectifs chiffrés.
- Imposer une réglementation locale en matière d'isolation et de consommation d'énergie (isolation par l'extérieur, chauffage, eau chaude sanitaire) pour la construction de nouveaux bâtiments.
- Promouvoir la mise en œuvre de planchers chauffants/rafraîchissants pour les constructions neuves.
- Promouvoir des expériences de bâtiments passifs ou à bilan énergétique positif.
- Intégrer à chaque nouveau projet de construction un volet autonomisation et production d'énergies renouvelables (photovoltaïque notamment).
- Promouvoir des techniques adaptées au climat et aux ressources régionales (ensoleillement, sécheresse, vent, etc.).
- Favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments (photovoltaïque, chauffe-eau solaire).
- Promouvoir les réseaux de chaleur (sources d'énergie centralisées) et imposer le raccordement des nouveaux bâtiments.
- Promouvoir chaque fois que c'est possible la géothermie sur nappe ou la thalassothermie et imposer le raccordement des nouveaux bâtiments.
- Promouvoir la végétalisation des bâtiments pour l'isolation thermique.
- Promouvoir les nouvelles filières vertes (matériaux bio-sourcés) pour la construction des bâtiments (bois, paille, isolants végétaux, etc.).
- Aider au financement des travaux par des prêts à long terme pour que les surcoûts soient amortis par les économies de consommation d'énergie.

VOLET 3 - Former les professionnels du bâtiment et les citoyens

- Adapter les formations des professionnels du bâtiment aux constructions écologiques et bioclimatiques (éco-matériaux, matériaux recyclés) et rencontrer la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et la FFB (Fédération Française du Bâtiment) afin d'établir un/des programmes par corps de métier.
- Désigner des fonds de financement pour la mise en œuvre des plans de formation établis par les organisations professionnelles du bâtiment (ces plans ont été établis il y a quelques années mais sont toujours en attente de la désignation de fonds de financement par les collectivités et l'État pour leur mise en œuvre).
- Engager la région dans la définition du plan de formations pour les lycées professionnels.
- Recruter et former des spécialistes afin d'augmenter le contrôle des labels (Envirobot/BDM, RT2012/2020, Bâtiments à énergie positive).
- Renforcer les structures d'information et de conseil (ALEC Marseille Provence et MEHC Pays d'Aix) et en créer sur les territoires qui en sont dépourvus, en lien étroit avec les associations locales pour une plus grande proximité des citoyens.

Acteurs à associer

ALEC Marseille Provence, Ecopolénergie, Maison de l'Énergie de l'Habitat et du Climat du Pays d'Aix, Les Compagnons Bâtisseurs, Bâtiments Durables Méditerranéens, CFA métiers du bâtiment.



03 MOBILITÉ

CONSTAT

Sur tout le territoire métropolitain, c'est l'évidence : la voiture est reine et le territoire est encore aujourd'hui façonné par elle et pour elle. Sa place est trop importante et les alternatives pour s'en libérer trop faibles. L'espace public en est devenu invivable pour les résidents, les enfants, les piétons, les cyclistes et les automobilistes eux-mêmes. Les congestions routières quotidiennes génèrent du bruit, du stress, une perte de temps (en 2015, un marseillais aura passé 153 heures dans les bouchons, soit 6 jours⁵), de la pollution (48 000 décès/an imputables à la pollution de l'air en France⁶), sans parler de son incompatibilité fondamentale avec les enjeux climatiques. De plus, depuis de nombreuses années, on assiste à une régression de l'offre TER sur tout le territoire renforçant la dépendance à la voiture. Dès lors, l'absence de transports en commun performants et d'une politique de développement des modes de déplacements actifs (piétons et cyclistes) renforce les inégalités sociales et territoriales au sein de la métropole. Le coût sanitaire de la pollution de l'air sur le plan national est estimé à 100 milliards d'euros⁷. À cela s'ajoute les coûts économiques (perte d'attractivité pour les entreprises ou les cadres), sociaux (mauvaise qualité de vie, inégalités territoriales) et environnementaux (réchauffement climatique, pollution, gaz à effet de serre).

OBJECTIFS

Une réduction drastique du nombre de voitures en circulation à l'échelle de la métropole est indispensable pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. La voiture individuelle doit devenir le dernier recours pour se déplacer. Pour les déplacements de personnes et de marchandises qui ne peuvent être abandonnés, ils doivent être à terme totalement décarbonés. La révolution de la mobilité vers plus de sobriété doit être progressive et accompagnée par les pouvoirs publics. La métropole se doit de développer un réseau de transports en commun et de déplacements actifs efficaces tout en limitant la place et l'usage de la voiture. Par chance, l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence est parfaitement adaptée pour traiter cette problématique, car le territoire de la Métropole couvre plusieurs bassins de vie, d'emplois et de consommation interconnectés, entre lesquels toute une chaîne de mobilité doit être (re)construite. La colonne vertébrale doit être le rail (RER métropolitain) autour duquel une intermodalité doit s'articuler en association avec un vaste réseau cyclable métropolitain. Des mesures fortes et rapides sont à prendre, en rupture avec l'actuelle situation.



VOLET 1 - Développer l'intermodalité autour du ferroviaire

- Accélérer la réalisation des projets ferroviaires prévus dans le contrat de projets 2015/2020 et le développement des couloirs bus sur les corridors routiers et autoroutiers, menant aux villes (Marseille et Aix en particulier), pour rendre les transports collectifs routiers plus rapides que l'automobile.
- Développer la mobilité ferrée de la métropole sur le modèle du RER parisien (fréquence, fiabilité, rapidité, nombre de lignes) :
 - Le service proposé doit être vu sous la forme d'un unique réseau.
 - Les trains doivent être plus légers, plus agiles, plus rapides, plus fiables.
 - Faire du train la colonne vertébrale des déplacements dans la métropole : RER Aix-Marseille, RER Salon-La Ciotat, RER Pertuis-Aix-Aubagne-Valdonne, tram-train de la Côte Bleue via la Belle-de-Mai.
 - Relier les principales portes d'entrée de la métropole en RER. Aix-centre - Aix TGV - Marignane Aéroport - Marseille, et les zones d'activités : Les Milles, la Duranne, la ZI de Rousset. Pour cela, il est en partie possible de s'appuyer sur les lignes ferroviaires actuellement désaffectées.
 - Atteindre une fréquence d'un RER toutes les 15 minutes sur les lignes Aix-Marseille et sur les lignes Aix TGV et Marignane Aéroport.
 - Une connexion idéale entre Aix et Marseille signifie un doublement intégral de la ligne ferroviaire Aix-Marseille.
- Faire de chaque gare un point d'intermodalité, un lieu agréable et un centre d'information complet de la mobilité métropolitaine.
- Favoriser la transversalité et la complémentarité des trains et des cars entre les pôles urbains de la métropole en évitant les ruptures de charge à Marseille.
- Soigner l'accessibilité aux gares depuis le tissu urbain l'encerclant (entrée Nord/Sud ou Est/Ouest obligatoirement).
- Développer les parkings à proximité des gares SNCF.
- Développer, fiabiliser et sécuriser les parkings à proximité du Métro urbain de Marseille de façon à désengorger le centre-ville (ex. Parking-relais de La Rose).
- Développer et accélérer la réalisation des différents Transports Collectifs en Sites Propres (TCSP).
- Augmenter l'efficacité des bus urbains : voies en site propre pour les bus, priorité des bus aux feux tricolores, répression du stationnement gênant, etc.
- Assurer un cadencement soutenu de l'offre de transports collectifs sur les corridors ferroviaires et routiers de la métropole permettant d'assurer une connexion avec l'ensemble des communes, des quartiers, des lotissements, des zones d'emploi et d'éducation.
- Généraliser le ticket unique intermodal et simplifier l'offre tarifaire des transports collectifs.
- Mettre en place un Pass mobilité avec des tarifs sociaux, sans discrimination géographique à l'image de la gamme tarifaire « ZOU ! ».
- Mettre en place une offre de transport collectif à des horaires élargis adaptée à l'activité d'une métropole d'envergure.
- Prolonger et développer le réseau de tramways à Marseille pour desservir Les Catalans, la Castellane, St Antoine, le lycée Jean Perrin, l'hôpital Nord et la Rouvière, Mazargues, la Pointe Rouge, Marseille-Aubagne à partir de La Rose comme cela existait au début du 20^{ème} siècle.
- Poursuivre le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) d'Aix vers le Val Saint André.
- Privilégier systématiquement les transports en commun comme mode de déplacement principal dans tout nouveau projet d'envergure (ex : centre de recherche marine à l'Estaque).
- Améliorer l'offre de transports en commun à destination de la zone commerciale de Plan-de-Campagne depuis Aix-en-Provence et Marseille : fréquence, voies de sortie d'autoroute réservées aux transports en commun.
- Mettre en place une gratuité ou un remboursement des transports en commun pour les étudiants et personnels de l'Université Aix-Marseille (sites éloignés du centre-ville : Saint-Jérôme, Château-Gombert, Luminy, etc.).
- Développer les navettes maritimes affiliées au réseau RTM et propulsées par une énergie propre.



- Faire la promotion du site lepilote.com et ne jamais relâcher son développement et sa maintenance pour une meilleure efficacité des correspondances.
- Donner accès à une information multimodale en temps réel (via PACAmobilité) et à un guidage GPS pour les vélos (type Géo vélo).

VOLET 2 - Réduire la place et l'impact de la voiture en ville

- Créer des journées sans voitures dans les centres-villes de la métropole (ex : les Dimanches de la Canebière) avec stands présentant les alternatives à la voiture en ville.
- Engager une véritable rupture dans la politique du stationnement en libérant les trottoirs et les aménagements cyclables et en réprimant tout stationnement sauvage.
- Limiter le stationnement en ville, le rendre payant et augmenter le contrôle.
- Mettre en place des zones à trafic limité ou zones de rencontres pour privilégier d'autres modes.
- Réduire la vitesse de circulation des voitures et motos en étendant les zones 30 sur l'ensemble des centres urbains et en réduisant à 70 ou 50 km/h la vitesse sur les axes accédant aux centres urbains (afin de sécuriser les piétons et cyclistes circulant à des vitesses plus réduites).
- Mettre en place une zone à faible émissions où seront progressivement interdits les véhicules diesel puis essence, idéalement d'ici 2025 ou 2030 dans un périmètre suffisamment grand pour protéger la population de la pollution de l'air : l'essor simultané des alternatives de mobilité et des véhicules à faibles et très faibles émissions rendra cette mesure acceptable (des aides financières au changement de véhicules selon 2 critères principaux - absence d'alternatives et manque de revenus - pourraient être apportées par la métropole pour faciliter la transition).
- Créer une maison de la mobilité afin de conseiller et accompagner les automobilistes vers d'autres modes de transports.
- Accompagner le changement de mobilité (ex : "Je plaque ma caisse" à Grenoble) en (ré)compensant l'abandon d'un ancien véhicule polluant par un avantage tarifaire pour l'accès aux services de transports en commun et de vélo.
- Développer l'autopartage (sur le modèle de la coopérative Citiz Provence) comme substitut à l'achat, notamment pour les usages de proximité (également accessible aux personnes exclues du numérique, grâce à des services téléphoniques par exemple).
- Adapter tous les parkings à proximité des accès autoroutiers pour le covoiturage : arrêts minutes, abris pour les passagers en attente, renforcement de la signalisation.
- Mettre en place des feux tricolores intelligents ou un plan d'amélioration du réseau pour lutter contre le problème des bouchons dans la métropole, très émetteurs de GES.
- Inciter les entreprises ayant le plus d'employés dans la région à encourager le covoiturage ou même la mise en place de bus d'entreprises réservés aux salariés.

VOLET 3 - Favoriser les mobilités actives (vélo, marche à pied)

- Intégrer une ligne budgétaire de 30M€/an dédiée aux modes de déplacements actifs (piéton et cycliste) dans le budget de la Métropole.
- Étoffer les services en charge du développement du vélo sur la métropole.
- Déterminer un plan vélo métropolitain (en lien avec les associations réunies par RAMDAM) ambitieux, en tenant compte du schéma régional des véloroutes et voies et du schéma directeur départemental, permettant la réalisation d'un vaste réseau cyclable : mise en œuvre du schéma de développement des aménagements cyclables, raccordement des tronçons isolés, mise en place de lignes cyclables express, établissement d'un calendrier de programmation des travaux.
- Agir en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables dont ceux situés dans le cadre du partage de la voirie.
- Développer les réseaux de vélos en libre-accès (y compris dans les quartiers éloignés du centre-ville) et augmenter le nombre de bornes dans les lieux fréquentés.



- Aider à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour faciliter le report modal.
- Développer la location annuelle de vélos (classiques et électriques) à prix modique.
- Installer des Maisons du Vélo à côté de chaque gare, et à défaut dans chaque quartier d'un rayon de quelques kilomètres, avec atelier de réparation.
- Développer le vélo-cargo : le transport d'enfants ou de charges plus ou moins lourdes est tout à fait possible avec des vélos adaptés et polyvalents.
- Mettre à disposition des places de stationnement vélo sécurisées dans toutes les gares et lieux de l'intermodalité de la métropole (ainsi que dans les zones de bureaux et de commerces) et dans les parkings voitures des villes pour les résidents ne disposant pas de garage.
- Autoriser et faciliter l'accès des vélos à bord des cars interurbains et des tramways.
- Développer massivement les espaces piétonniers au cœur des villes.
- Rendre la Corniche de Marseille inaccessible aux voitures afin de transformer cet élément majeur du patrimoine en un axe alliant transport en commun (de préférence par tram) et transports actifs (voies cyclables et large promenade piétonne donnant accès à la mer pour les sites d'intérêt).
- Moderniser la voirie et les aménagements urbains pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

VOLET 4 - Diminuer le transport routier de marchandises et le décarboner

- Mettre en œuvre un service public ferroviaire métropolitain de transport de marchandises et de logistique urbaine : plateformes ferroviaires (Miramas, Aix-Marchandises, Vitrolles, Arenc, etc.), navettes ferroviaires inter-plateformes, centres de distribution urbains embranchés fer, espaces logistiques urbains aux portes des quartiers, cargo-tram, camions électriques, vélo-cargos, etc.
- Initier une démarche auprès de l'État et des autres collectivités concernées (Région, Département 83 et 06, Métropole Niçoise) afin d'initier un programme pour désengorger l'axe routier Italie-Espagne de transport de marchandises : ferroutage sur voie ferrée Italie-Espagne.
- Définir des objectifs quantifiés, en fonction du type d'application et des différentes typologies de trajets, pour chacune des différentes alternatives de remplacement du moteur à combustion par des solutions non polluantes (véhicules électriques, véhicules GNV et véhicules à Hydrogène/piles à combustible).
- Décarboner les véhicules de services urbains et de collecte des ordures.
- Mettre en œuvre dès maintenant le développement de véhicules à propulsion non polluante (électrique GNV et hydrogène) par un soutien au remplacement des véhicules des flottes captives (services techniques des collectivités, voitures partagées, hôpitaux, casernes, La poste, collecte des déchets, flottes privées de livraison de colis, etc.).
- Planifier et organiser le déploiement de stations de distribution des nouveaux carburants (électricité, GNV, hydrogène).
- Favoriser le travail de proximité : télétravail, bureaux délocalisés, espaces de travail partagé (coworking) au niveau des gares et plates-formes d'intermodalité.

✘ **Projets climaticides** : stop à la création de zones d'activités excentrées des centres urbains.

RAMDAM (Rassemblement d'Associations pour les Modes de Déplacements Alternatifs dans la Métropole Aix-Marseille Provence) regroupant ADAVA, Action Vélo, Collectif Vélos en Ville, Vélo Sapiens, Les Vélos des Étangs, APROVEL (Association pour la Promotion du Vélo) ; Plateforme inter-associative de propositions sur le PDU métropolitain (FNE).



04 ÉCONOMIE

VOLET 1 - INDUSTRIE : Agir sur les pratiques industrielles

CONSTAT

Le territoire métropolitain et départemental, en particulier sur le pourtour de Fos-sur-Mer se caractérise par une forte implantation des industries lourdes (centrales à charbon, raffineries pétrolières, pétrochimie, sidérurgie...), aux conséquences environnementales, atmosphériques et sanitaires (pour les salariés et les populations voisines) désastreuses. Le projet de raffinerie d'huile de palme de la Mède (Total) pour la fabrication de "biocarburants" participera de la déforestation, en Asie notamment. De même, la reconversion de la centrale à charbon de Gardanne en unité biomasse est problématique : elle est génératrice de pollution atmosphérique pour les riverains et participe à la déforestation en France ainsi que dans les pays exportateurs de biomasse (Brésil, Canada, USA). Par ailleurs, tandis que le transport maritime est responsable de 3% des émissions mondiales de CO₂⁸ et d'une pollution aux microparticules en mer et à quai, l'orientation Ambition métropolitaine 2040⁹ prévoit une augmentation du trafic maritime pour le GPMM (Grand Port Maritime de Marseille). À l'heure où la planète et le climat nous supplient de relocaliser nos économies, cette direction n'est pas tenable.

OBJECTIFS

Le secteur industriel a un rôle majeur à jouer dans la transition écologique de nos sociétés. Qu'il s'agisse d'adaptation ou de reconversion, il nous faut construire une industrie propre, locale et porteuse d'emplois. S'engager vers la sortie du plastique par exemple a nécessairement une incidence sur le secteur de la pétrochimie : il pourrait alors être opportun de reconvertir ces sites en zones dédiées à la production d'énergies renouvelables. Notre modèle économique souffre également de la délocalisation des industries de production et de transformation. La relocalisation et la pérennisation de ces filières apparaissent indispensables pour penser l'industrie de demain, que nous souhaitons écologiquement résiliente, socialement utile et donc tournée en priorité vers nos besoins en termes d'agriculture, de rénovation énergétique, de transports en commun et d'énergies renouvelables.



Mesures

- Relocaliser les industries de transformation.
- Favoriser l'économie circulaire industrielle :
 - Par le partage et l'échange de ressources de réseaux énergétiques ou de fluides communs.
 - Par le développement de synergies entre différents types d'activités industrielles (études d'opportunité et de faisabilité) afin de réduire les consommations énergétiques (échanges d'énergie, de chaleur et/ou de froid, etc.) et les besoins en termes de circuit de distribution.
 - Par l'échange et la réutilisation de déchets valorisés, de façon à réduire les besoins en matériaux de base.
- Poursuivre les opérations d'électrification du Grand Port Maritime de Marseille.
- Dépolluer les anciennes friches industrielles et lutter contre l'insolvabilité organisée par les entreprises pour la remise en état des sites pollués.
- Conditionner l'accès des cargos et ferries au GPMM à l'utilisation de filtres à particules en sortie de cheminées ou de gaz naturel liquide, et inscrire le GPMM dans la démarche Zone d'Émissions Contrôlées en Méditerranée.
- Mettre en place des mesures anti-pollution drastiques pour l'usine Arcelor-Mittal de Fos-sur-Mer.
- Réduire les subventions publiques pour les industries et usines les plus polluantes ainsi que pour les entreprises qui investissent dans les énergies fossiles.
- Mener ces actions en concertation avec l'Institut Éco-citoyen de Fos-sur-Mer et AtmoSud (qui devront être associés aux réunions décisionnaires concernant les projets industriels).

Projets climaticides :

- ❌ Dans le cadre des Contrats de Transition Écologique (CTE), la Métropole doit s'opposer aux projets de reconversion nocifs pour le climat et la qualité de l'air, notamment :
 - le projet de reconversion par Uniper-Eon à Gardanne d'une centrale au charbon en centrale à biomasse devant brûler de grandes quantités de bois.
 - le projet de reconversion par Total de la raffinerie de La Mède en une production de diesel à partir d'huile de palme et autres agro-carburants.
- ❌ Interdire à l'entreprise Alteo le rejet à terre de ses boues rouges, en mer des eaux polluées et l'extraction de « terres rares » de Mange Garri.

Acteurs à associer

Institut Eco-citoyen de Fos-sur-Mer, GPMM, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Conseil économique, social et environnemental.



VOLET 2 - TOURISME : Pour des pratiques touristiques responsables

CONSTAT

L'industrie touristique via le développement exponentiel du transport aérien et des croisières représente une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre. La Méditerranée est la région du monde qui accueille le plus de touristes et la métropole Aix-Marseille à elle seule est visitée par 7 millions de touristes chaque année dont 1.5 millions de croisiéristes en 2017 (soit une augmentation de 25% en 5 ans)¹⁰. La métropole AMP mais plus généralement le département et la région, a fait du tourisme un des fers de lance de son économie. La richesse de ses sites naturels et culturels en fait un haut lieu du tourisme national et international. L'afflux de touristes en période estivale engendre une forte augmentation de la dépense énergétique, des déplacements et de l'utilisation en ressources naturelles (en eau tout particulièrement). À cela s'ajoute des conséquences plus visibles encore : artificialisation de nos côtes, perte de la biodiversité marine, érosion du littoral.

OBJECTIFS

Le tourisme est une vitrine pour notre région, il se doit d'être exemplaire et ambitieux dans son engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique. Parce que les villes et les territoires doivent en priorité être pensés pour ceux qui y vivent, l'impact environnemental et social du tourisme devra toujours être prévalent dans la prise de décisions. Par conséquent, la recherche d'un développement toujours plus important du croisiérisme, rimant avec augmentation du niveau de pollution en mer et sur côtes, n'est pas compatible avec l'impératif de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Un tourisme écoresponsable et de proximité est possible, soutenons-le.



Mesures

- Favoriser le tourisme de proximité et l'éco-tourisme.
- Créer une charte engageant les hôteliers, restaurateurs et professionnels du tourisme dans des démarches responsables (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, utilisation de produits locaux, participation à la monnaie locale, information et sensibilisation des touristes sur les vulnérabilités du territoire, incitation à l'utilisation de transports doux par la mise à disposition de vélos, etc.).
- Stopper le développement du croisiérisme et la quête déraisonnable d'un accueil exponentiel du nombre de touristes.
- Lutter contre la pollution des navires de croisières : augmenter les contrôles anti-pollution, interdire l'utilisation de fuel, rendre obligatoire l'utilisation d'un système d'alimentation électrique à quai, généraliser la mise en place d'épurateurs, instaurer un bonus/malus dans les tarifs des droits portuaires en fonction du niveau d'émissions de GES et de particules fines¹¹.
- Augmenter la fréquence des trains desservant les plages et zones touristiques de la région (direction Côte bleue et Cassis notamment) et proposer des billets uniques (RTM + SNCF).
- Mettre en place une interdiction de circulation des voitures individuelles (hors riverains) pour certaines voies congestionnées comme le Chemin des Goudes à Marseille, avec mise en service de navettes à haute régularité en période estivale et création de pistes cyclables.
- Augmenter le nombre de navettes de transports en commun villes-calanques.

Acteurs à associer

Boud'mer, professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, RTM, SNCF, Parc national des Calanques, GPMM.



VOLET 3 - La monnaie locale, soutien à l'économie locale

CONSTAT

Aujourd'hui, le développement économique des territoires ne peut plus se faire au détriment de la qualité de vie et de l'environnement. Le renchérissement des énergies fossiles oblige également à relocaliser les échanges économiques afin de produire ce qui peut l'être au plus proche du consommateur. Les PME et petits entrepreneurs subissent la concurrence croissante des multinationales, notamment *via* le commerce en ligne. Dans le même temps, la compréhension des rouages de l'économie semble réservée à une poignée d'initiés pour la plupart des citoyens qui se sentent impuissants. Il apparaît alors primordial d'imaginer, d'expérimenter et de valider de nouveaux modèles et outils afin de favoriser une économie de proximité vertueuse sur nos territoires. La création d'une monnaie locale permet de se réapproprier l'outil monétaire, donc d'avoir prise sur l'économie.

OBJECTIFS

Les monnaies locales complémentaires font partie de la boîte à outils indispensable pour un développement territorial accélérant la transition écologique et solidaire. Il s'agit de localiser les échanges économiques vitaux dans nos territoires de vie, de renforcer la circulation des richesses réelles entre les acteurs économiques locaux, de maintenir et développer un tissu d'acteurs économiques du territoire porteur d'emplois, de renforcer la résilience de l'activité locale face aux aléas du système monétaire, et de réduire l'empreinte écologique des échanges économiques.



Mesures

- Sensibiliser les citoyens à l'existence des monnaies locales : La Roue dans la métropole.
- Promouvoir l'adhésion des collectivités locales (intercommunalités et mairies).
- Inciter les agents, les élus, les fournisseurs à adhérer à la monnaie locale.
- Intégrer la gouvernance de ces projets avec les autres parties prenantes de l'économie locale (citoyens, organisations marchandes ou non, partenaires financiers).
- Débloquer des aides financières pour le développement de ces projets (notamment le volet monnaie numérique).
- Intégrer les encaissements en monnaie locale par les services publics locaux en régie (piscines, médiathèques, centres de loisirs, cantines scolaires, transports, stationnement, eau potable, etc.).
- Inclure dans la passation des marchés publics des critères sociaux et environnementaux : les concéder prioritairement à des prestataires acceptant d'être rémunérés au moins pour partie en monnaie citoyenne locale.
- Encourager l'investissement local, notamment en monnaie locale et citoyenne, pour appuyer la création d'entreprises porteuses d'innovations favorisant une production soutenable sur chaque territoire.
- Mettre en place des paiements en monnaie locale des indemnités des élus, des subventions des associations et des factures des entreprises, à condition que ces personnes physiques et morales soient adhérentes de la monnaie locale.

Acteurs à associer

La Roue Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne en Provence - Alpes du Sud, collectivités locales, infrastructures publiques, associations de commerçants.



VOLET 4 - Une transition écologique créatrice d'emplois

CONSTAT

Le taux de chômage sur le territoire de la Métropole AMP dépasse les 15% et les 18% pour la seule ville de Marseille¹². Alors que nos gouvernements s'entêtent à vouloir relancer l'économie avec des outils et des visions dépassés, force est de constater que les politiques publiques menées ces dernières années ont échoué à infléchir la tendance du chômage. On observe par ailleurs ces derniers temps un questionnement profond chez les salariés quant à l'*utilité sociale* de leur travail, lequel peut être déclencheur de reconversions professionnelles. Ce besoin de sens s'est récemment trouvé confirmé par le *Manifeste étudiant pour un réveil écologique*, signé par plus de 25.000 étudiants français, appelant les pouvoirs publics à acter la transition écologique et engageant les signataires à ne pas travailler pour des entreprises polluantes et irresponsables du point de vue environnemental.

OBJECTIFS

Selon l'Ademe, la transition énergétique serait susceptible de créer 900.000 emplois d'ici 2050 au niveau national¹³. S'il faut néanmoins établir une cartographie de la création d'emplois en termes d'entrée et de sortie (les années à venir verront aussi la destruction d'emplois dans différents secteurs), le bilan s'annonce très positif à la fois quantitativement et qualitativement car nous parlons d'emplois permettant de vivre décemment, d'emplois locaux non délocalisables, directs et indirects ou induits dans la plupart des secteurs d'activité. En effet, les emplois à créer ne se situent pas seulement dans les secteurs que l'on identifie spontanément comme "verts" (recyclage, énergies renouvelables, économies d'énergie, agriculture biologique et paysanne, transports en commun, etc.), mais également dans le "verdissement" de certaines productions industrielles, ainsi que dans l'accompagnement de la transition (recherche, administration territoriale, formation, éducation, travail social, culture). Il est donc essentiel que la métropole s'engage résolument dans les études et les programmes qui permettront d'aller vers une transition profitable aux habitants et propre à répondre à des enjeux sociétaux majeurs. Faire le pari de la transition écologique c'est aussi faire le pari de l'emploi.



Mesures

- Mandater le Conseil de développement de la métropole AMP pour établir périodiquement un état des lieux et un rapport d'orientation sur l'activité économique et l'emploi dans la perspective de la transition écologique.
- Accompagner les organismes d'orientation et de formation professionnelle vers les emplois liés à la transition écologique et à son environnement administratif.
- Co-construire des filières de formations professionnelles avec les établissements d'enseignement (métiers du bâtiment, agriculture, ingénierie de l'énergie et des transports, gestion des déchets, etc.).
- Soutenir la formation continue des métiers amenés à évoluer pour répondre aux nouvelles exigences de performance écologique et énergétique.
- Encourager et accompagner les démarches de reconversion professionnelle.
- Flécher les services civiques vers des missions liées au secteur de la transition écologique.
- Inscrire la Métropole dans la démarche « Territoire à énergie positive (TEPos) » à horizon 2050 (dans laquelle s'est engagée la Région Occitanie)¹⁴.
- Inscrire la Métropole dans la démarche « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) accompagnée par l'association TZCLD.

Acteurs à associer

Association TZLCD, Ademe, CESE, Pôle Emploi, organismes de formation.



05 ÉNERGIE

CONSTAT

Nos sociétés d'abondance consomment et gaspillent une trop grande quantité d'énergie. Le territoire de la métropole AMP est énergétiquement dépendant puisqu'il ne produit qu'une partie minime (14%)¹⁵ de sa consommation. Les secteurs les plus énergivores sur lesquels il est prioritaire d'agir sont l'industrie (52% des consommations métropolitaines), le transport routier (23%) et le résidentiel (14%)¹⁶. En matière de production d'électricité la métropole, tout comme la Région Paca, est fortement déficitaire : elle importe plus de 40% de l'électricité qu'elle consomme¹⁷, majoritairement d'origine nucléaire. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est seulement de 4% pour la Métropole AMP¹⁸ contre 16% à l'échelle nationale¹⁹ alors que notre région possède pourtant un formidable potentiel (notamment éolien et solaire).

OBJECTIFS

La maîtrise de l'énergie, du double point de vue de sa production et de sa consommation, a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique. Parler de maîtrise de l'énergie c'est d'abord parler de réduction de la consommation. Viser la sobriété énergétique apparaît alors comme le premier levier essentiel d'une politique énergétique durable. Cette politique doit aller de pair avec une planification de sortie des énergies fossiles et nucléaire et une montée en puissance des énergies renouvelables pour atteindre 100% de la production énergétique en 2050²⁰. Afin de promouvoir l'autonomie des territoires et des populations, ainsi qu'un rendement optimal de la production énergétique, il est urgent pour les politiques publiques de mettre en œuvre le chantier de la relocalisation, suivant un principe de circuit court entre production et consommation de l'énergie.



VOLET 1 - Vers la sobriété et l'efficacité énergétique

- Mettre en œuvre un plan type Negawatt²¹ à l'échelle métropolitaine.
- Intégrer à l'ensemble des services métropolitains et des instances décisionnaires un principe d'utilité sociale de la dépense énergétique.
- Réaliser une étude identifiant les postes de dépense énergétique climato-incompatible (vitrines et bureaux allumés durant la nuit, éclairage public excessif...).
- Interdire et supprimer les écrans vidéo publicitaires.
- Interdire aux commerçants de tenir les portes ouvertes alors que le local est chauffé et régulation de l'usage de climatiseurs en été et des chauffages d'extérieurs en terrasse l'hiver.
- Initier des projets d'agri-énergie (couplage de production agricole et de panneaux solaires), avec pour objectif de se passer des énergies fossiles dans l'agriculture, de créer des revenus complémentaires pour les agriculteurs afin de contribuer à la pérennisation de leurs exploitations et d'accroître l'autonomie énergétique de ces exploitations.
- Viser la haute performance énergétique pour les collectivités territoriales et les infrastructures publiques.
- Prendre en compte l'ambition environnementale et énergétique dans tous les projets d'initiative métropolitaine.
- Augmenter le nombre d'économies de flux à destination des collectivités et des entreprises (chargés d'identifier les postes énergivores et de proposer des solutions de réduction de la consommation).
- Mettre en place des éco-défis (établissements d'enseignement, entreprises, commerces, restaurants, structures culturelles) pour inciter les métropolitains à réduire leur consommation d'énergie.
- Réduire et/ou couper l'éclairage public entre minuit et 5h (intérêt double pour l'économie et la vie de la faune) et opter pour des systèmes économes (LED, alimentation solaire).
- Alimenter des infrastructures (piscines, bureaux, administrations) par l'énergie produite des data centers, des laveries, fournils, etc.
- Réduire les subventions au projet ITER au profit de subventions pour des projets d'énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.).

VOLET 2 - Développement des productions locales d'énergies renouvelables

- Augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique pour atteindre 100% d'ENR en 2050 (en cohérence avec l'orientation Ambition métropolitaine 2040 qui propose d'atteindre 60% en 2040)²².
- Établir un plan de développement pluriannuel des énergies renouvelables sur le territoire de la Métropole de façon à réduire la dépendance énergétique du territoire en matière de production d'électricité tout en arrêtant de façon définitive les productions à base de combustible fossile.
- Recenser les sites propices par filière (éolien sur terre et en mer, photovoltaïque classique et agricole), et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition de foncier dédié aux ENR (en privilégiant les sites déjà anthropisés afin de préserver les terres agricoles, forestières et les friches).
- Mettre en place un cadastre solaire et éolien (pouvant être visualisé en trois dimensions, permettant d'évaluer le potentiel solaire des façades des bâtiments).
- L'ensemble des services des collectivités publiques devront choisir un fournisseur d'électricité 100% renouvelable (type Enercoop, Ilek, ou Énergie d'ici).

- Prioriser la réalisation d'installations locales de production d'énergie :
 - Soutenir financièrement et encourager le développement de projets de production ENR citoyens (exemple des projets cofinancés par Énergie Partagée).
 - Développer la création de Sociétés Publiques Locales (SPL), Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) à vocation de production d'énergie renouvelable.
- Promouvoir la géothermie, la production de biogaz, l'aérothermie, le stockage de chaleur et de froid.
- Inciter au remplacement des chaudières à combustible fossile par des pompes à chaleur.
- Promouvoir et soutenir le développement de la filière éolienne (sur terre et en mer) :
 - De façon à valoriser le potentiel régional exceptionnel en matière de gisement de vent que nous offrent le couloir Rhodanien et le delta du Rhône (la métropole se doit d'intervenir de façon à réduire les blocages, en particuliers ceux dus aux zones militaires qui créent un frein à ce déploiement).
 - Le golfe du Lion est l'une des deux zones maritimes les plus ventées de toute l'Europe, la métropole doit encourager le développement d'une nouvelle filière industrielle de production d'énergie à travers l'installation d'éoliennes flottantes au large de son territoire.
- Promouvoir et soutenir le développement du solaire thermique et photovoltaïque sur le territoire de la métropole :
 - Imposer l'installation de chauffe-eau solaires sur toute nouvelle construction et réhabilitation lorsque l'orientation des toitures et l'absence de masques (obstacles au rayonnement solaire) le permet (examen des pièces de chaque permis de construire déposé à réaliser par les services administratifs concernés sur la base d'une étude réalisée par un installateur ou un bureau d'études agréé).
 - Utiliser l'ensemble des toitures de bâtiments qu'ils soient publics, commerciaux ou industriels afin de maximiser la puissance photovoltaïque en toiture sur le territoire de la Métropole.
- Développer l'installation de systèmes locaux de stockage d'électricité (batteries stationnaires, power-to-gaz, station de transfert d'énergie par pompage, volants d'inertie, super condensateurs, CAES, etc.) de façon à compenser l'intermittence des productions ENR qu'elles soient d'origine éolienne ou photovoltaïque.
- Corréler au mieux les pics de production des énergies renouvelables avec la consommation énergétique des établissements publics (notamment en termes de chauffage).

VOLET 3 - Vers des zones d'activité à énergie positive

- Mettre en place des programmes de reconversion des zones d'activité en sites à énergie positive.
- Encourager la mise en place de systèmes de récupération d'énergie.
- Promouvoir l'utilisation des ENR ainsi que leur stockage pour l'alimentation des zones d'activité.
- Promouvoir le photovoltaïque (valorisation des espaces en toiture, ombrières).
- Conditionner les aides publiques aux zones d'activités et entreprises à leur engagement vers la transition énergétique et la gestion vertueuse de leurs déchets.

Fournisseurs d'énergie renouvelable (Enercoop, IleK, Énergie d'ici), ALEC, MEHC (Maison Énergie Habitat Climat), Negawatt, Énergie partagée (aide à la production locale d'électricité), entreprises locales spécialisées dans les énergies renouvelables, associations d'entreprises et de commerçants.



06 FORÊT

CONSTAT

La forêt représente 40% du territoire de la métropole AMP. Sa richesse est inestimable (la forêt française capte 15% de nos émissions de gaz à effet de serre²⁴) mais elle subit pourtant d'importantes agressions, au premier rang desquelles le feu, l'urbanisation et l'industrialisation. Ces agressions ont largement contribué à la réduction et à l'appauvrissement des forêts et des sols forestiers mais aussi de toute la biodiversité qui y était associée. La volonté des pouvoirs publics français va pourtant dans le sens d'une forte augmentation de la récolte de bois au moment même où le postulat affirmant que brûler de la biomasse forestière à la place d'énergies fossiles comme une des solutions pour réduire les émissions de CO₂ est largement battu en brèche par de nombreuses études. Selon Greenpeace, la déforestation est responsable d'environ 15% des émissions mondiales de GES presque autant que l'ensemble des moyens de transports réunis²⁵. La forêt est pourtant l'un de nos principaux atouts pour amortir les conséquences du changement climatique. Il est donc urgent de réagir face à cette industrialisation croissante de la forêt qui a déjà commencé à dégrader les fonctions environnementales et sociales remplies par celle-ci : stockage du carbone, protection de l'eau, des sols, de l'air, biodiversité, paysages, accueil du public²³.

OBJECTIFS

Les zones forestières sont de véritables trésors de biodiversité, tant du point de vue de la flore que de la faune, et rendent d'immenses services à l'environnement et aux hommes. Leur fonction de stockage du carbone, dans les sols et dans la biomasse, est essentielle à la régulation du climat. Les forêts jouent aussi un rôle majeur dans la création d'humidité et la diminution de la chaleur. À ce titre, les activités humaines doivent être respectueuses de ces écosystèmes essentiels à l'épuration de l'eau et de l'air notamment. Il est grand temps que la forêt soit reconnue comme un bien commun naturel, lequel doit faire l'objet d'une gestion durable. Bannir les coupes rases et imposer la futaie irrégulière sont parmi les mesures que nous devons mettre en œuvre au plus vite pour assurer la pérennité la forêt, respecter sa productivité naturelle et continuer à bénéficier des services qu'elle nous rend. Dans cette perspective, l'énergie biomasse qui contribue à la déforestation et génère une dépense d'énergie colossale (faible rendement énergétique, acheminement du bois par camions), est de toute évidence une fausse bonne idée.

VOLET 1 - Clarifier et soutenir les bons usages de la filière bois

- Affirmer la solidarité du territoire de la Métropole AMP avec les pays et territoires impactés par une déforestation massive, notamment en interdisant l'utilisation du bois à des fins de production d'électricité.
- Interdire les coupes rases et obliger à une gestion des forêts en futaie irrégulière, pour une gestion durable permettant le maintien de la biodiversité et des capacités de stockage du carbone.
- Soutenir la production et l'utilisation de bois d'œuvre en aidant à la création d'une scierie sur la métropole (le bois d'œuvre crée 40 fois plus d'emplois que la filière bois énergie).
- Orienter les productions de bois-énergie en circuits courts (plateformes locales bois-énergie, réseaux locaux de chaleur, cogénération).

VOLET 2 - Préserver et protéger les zones forestières

- Imposer des débroussaillages sélectifs et précis pour permettre la régénérescence des petits arbres qui poussent seuls.
- Diversifier les essences plantées pour apporter davantage de feuillus qui garantissent une meilleure protection incendie.
- Lancer des études sur l'amendement des terrains érodés suite aux passages répétés du feu par exemple.
- Pomper l'eau de la galerie de la mer avec des panneaux photovoltaïques pour arroser une partie de la Chaîne de l'Étoile.
- Maintenir les postes ONF pour la gestion des forêts communales et domaniales.
- Former les personnels des entreprises intervenant en forêt à la connaissance des espèces forestières.
- Prioriser le débardage en traction animale.
- Protéger et étendre les trames vertes.
- Créer des Réserves de vie sauvage (espaces naturels non gérés : aucune intervention humaine, interdiction de la chasse, de toute forme d'agriculture, d'élevage ou de d'activité de foresterie) : par l'acquisition ou par le soutien financier à des associations comme l'ASPAS (association pour la protection des animaux sauvages). Selon l'ASPAS, une forêt vieille d'un siècle ne possède que 10% de sa biodiversité potentielle. Il est important de laisser les forêts vieillir et s'auto-renouveler (les arbres qui meurent et se décomposent à terre sont une richesse pour le sol et la biodiversité), d'autant que plus un arbre est vieux plus il fixe le CO₂.

✘ **Projet climaticide** : centrale à biomasse de Gardanne.

Acteurs à associer

ONF, syndicats de l'ONF, RAF (Réseau pour les Alternatives Forestières), fédérations des métiers du bois, organismes de formation aux métiers forestiers.

07 GESTION DES DÉCHETS

CONSTAT

En 2016, chaque habitant du département des Bouches-du-Rhône a trié en moyenne seulement 23 kg d’emballages ménagers, une performance largement inférieure à la moyenne nationale (47,6 kg/habitant)²⁶. La production de déchets dans la métropole ne faiblit pas. En 2013 pour l'agglomération marseillaise, les ordures ménagères (hors collecte sélective) représentaient 413 kg/hab/an et les encombrants sur voie publique 17 kg/hab/an²⁷. Ainsi, la métropole accuse un retard dans son service de collecte et de recyclage. Les déchets sont une source de pollution sur terre et en mer sur laquelle il est possible d’agir. Réduire les déchets à la source permet de diminuer en amont les émissions liées à la production des biens ainsi que les émissions liées au transport et au traitement des déchets générés en fin de vie des produits.

OBJECTIFS

La diminution des déchets (au niveau des collectivités et des particuliers) et l'amélioration des services de collecte et de recyclage doivent apparaître dans le PCAEM comme des objectifs prioritaires. S'engager dans une réelle politique de réduction de la production de déchets signifie parallèlement la structuration d'une économie circulaire, laquelle constitue une alternative au modèle classique contribuant à l'épuisement des ressources. Elle considère le déchet comme une ressource en soi. Ce changement de positionnement et de modèle permettra de créer de nouvelles activités économiques au service de la valorisation et de la transformation des déchets. À titre d'exemple, la réparation de produits usagés, de réutilisation ou de recyclage, générerait 25 fois plus d'emplois que la mise en décharge (stockage)²⁸. Il convient également de mettre en œuvre une politique dédiée aux déchets organiques en les intégrant au réseau de collecte. Le compostage est un secteur d'avenir en milieu urbain, il contribue à la réduction des déchets à la source et les transforme en richesse, en promesse de fertilité. Il constitue un potentiel énorme pour les jardins et fermes urbaines et la source partielle d'une autonomie alimentaire future, en plus d'assurer des revenus pour la Métropole. L'engagement du territoire doit viser à terme le 100% composté, en déployant une stratégie à plusieurs niveaux : en direction des particuliers, mais aussi des commerces et entreprises, et faisant intervenir divers acteurs.



VOLET 1 - Réduire la production de déchets

- Engager immédiatement la métropole dans l'abandon des plastiques à usage unique (gobelets, couverts, bouteilles, pailles, assiettes) au sein des services métropolitains et lors des événements de la métropole anticipant sur la directive européenne prévoyant l'interdiction ou la réduction de plastiques à usage unique d'ici à 2020.
- Favoriser la consigne des emballages et bouteilles en verres en lançant un appel à projet pour la consigne sur le territoire et en soutenant les entreprises existantes²⁹.
- Proposer un système de consigne des emballages (boîtes, bouteilles et bocaux) commun aux restaurateurs de la vente à emporter, afin de les inciter à bannir les emballages jetables.
- Établir des liens entre les acteurs de l'économie circulaire (ateliers participatifs de réparation, ressourceries, AMAP, etc.) et les filières de collecte.
- Encourager les ménages, en renforçant les campagnes de sensibilisation, à privilégier la consommation d'eau du robinet.
- Élargir la collecte séparée des recyclables déjà adoptée dans les stations de métro à tous les lieux publics.
- Interdire véritablement l'usage de sacs en plastique dans les marchés et les commerces.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en incitant les établissements de restauration collective (établissements scolaires, cantines d'entreprises, hôpitaux, maisons de retraite, centres de loisirs, restaurants, bars, fast-foods, etc.) à mettre en place des plans d'actions en ce sens³⁰.
- Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation (affichage devant les lieux recevant du public, lieux culturels et de loisirs, restaurateurs, établissements d'enseignement, administrations, plages) à la pollution aux mégots et rendre obligatoire l'installation de cendriers muraux devant ces lieux et partout en ville.

VOLET 2 - Collecter et recycler

- Étendre et renforcer le service de collecte du recyclage à tout le territoire métropolitain.
- Étendre le champ des objets et matériaux à recycler en modernisant les infrastructures (variété des plastiques, plâtre, encombrants, meubles/bois, polystyrène par exemple).
- Augmenter les jours de déchetterie mobile et rendre plus efficient le service de collecte à la demande des encombrants.
- Développer les filières de collecte, de tri et de réemploi en soutenant les expérimentations et initiatives existantes.
- Mettre des locaux à disposition des structures proposant des services (payants et/ou participatifs) de réparation et de réutilisation des objets et électroménagers.
- Agir vis-à-vis de tous les producteurs de déchets en les incitant à pratiquer la collecte sélective, notamment des papiers-cartons (entreprises, associations).
- Soutenir les associations et entreprises locales proposant des services de collecte spécifique (ex : Oléo-Déclit, pour l'huile alimentaire), par le biais d'aides financières et d'accompagnements personnalisés.
- Inciter les restaurateurs et hôteliers à appliquer les consignes de tri sélectif.
- Permettre à toutes les entreprises, notamment du bâtiment, de porter leurs productions dans les déchetteries (sans avoir à verser les gravats dans des bennes, mais en les déposant sur une zone spécifique) en faisant payer en fonction du poids : incitation à une réduction à la source du déchet (= taxe incitative), en accord avec une récente directive européenne³¹.
- Faire appliquer les sanctions prévues par la loi pour les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou déchets du bâtiment.



VOLET 3 - Valoriser les déchets : vers une économie circulaire

- Établir un guide citoyen et promouvoir le secteur de la valorisation des déchets : lieux de réemploi, points de collecte, associations ressources.
 - Organiser une filière pour les déchets verts de la collectivité (entretien des espaces verts).
 - Mettre en place au moins une recyclerie par commune et par arrondissement.
 - Transformer les déchetteries en centres de consigne où les habitants et entreprises qui apporteront des produits triés selon les indications (ex : séparation des cartons avec les papiers, des bouteilles selon leur couleur). De même sur les sites de compostage municipaux, ou l'on pourra apporter papiers, cartons et autres produits compostables.
 - Mettre en place un plan de collecte des bio-déchets :
 - Promouvoir et mettre à disposition des habitants des composteurs collectifs (pieds d'immeubles, écoles, jardins partagés).
 - Cartographier les sites de compostage collectif à destination des futurs usagers et évaluer les implantations possibles.
 - Mettre en place une campagne organisant la collecte de tous les bio-déchets compostables issus de la restauration collective, et leur répartition sur les sites de compostage.
 - Mettre en place des plateformes municipales ou intercommunales de compostage et organiser la redistribution selon les besoins des communes (espaces verts, jardins partagés), ainsi que la revente de compost de qualité pour les agriculteurs locaux et fermes urbaines en devenir.
- ❌ **Projet climaticide** : l'incinérateur de déchets de Fos-sur-Mer.

Acteurs à associer

Zéro Waste Marseille, Yoyo, Aremacs, Eco Emballages, Oléo-Déclic, Centre national d'information sur les déchets, France Nature Environnement, Bourse des déchets, Réduisons nos déchets, Recyclop, Un déchet par jour, Greenminded, Ecoscience, Collectif cantine sans plastique, Groupe Énergies Renouvelables Environnement et Solidarités (GERES), Graine PACA, La boîte à compost, Recyclodrome, Repair café Pays d'Aix, Repair café Marseille, Réseau des Ressourceries, La nouvelle mine.



08 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSTAT

Entre 2006 et 2015, en moyenne 146 hectares nouveaux ont été consommés chaque année par l'urbanisation sur le territoire de Marseille Provence³². L'étalement urbain conduit d'une part à une artificialisation des sols, à une disparition progressive des espaces naturels à la limite des villes mais aussi à une augmentation et un allongement des déplacements préjudiciables pour le climat. De plus, la destruction d'espaces verts au sein même de certaines communes outre le fait d'impacter le cadre de vie des citoyens métropolitains, favorise la création d'îlots de chaleur dégradant la qualité de vie des habitants.

OBJECTIFS

La maîtrise de l'urbanisation est fondamentale pour adapter le territoire aux évolutions climatiques et pour limiter l'impact sur les populations. Il apparaît urgent d'inverser la tendance au mitage et à l'étalement urbain et nécessaire de reconstruire la ville sur elle-même pour tous et toutes sans exclure les plus pauvres. Les services rendus par la nature au territoire métropolitain sont multiples : régulation de la température, ombrage, cadre de vie, effet anti-stress, écriin de biodiversité, stockage du CO₂, atténuation des risques inondations. Dès lors, dans un avenir où les chaleurs estivales vont être de plus en plus fortes et fréquentes, la préservation des espaces naturels, le maintien et la création de trames vertes et bleues ainsi que la végétalisation des villes sont des objectifs majeurs pour lutter contre les îlots de chaleur et rendre les centres urbains vivables. Il apparaît donc indispensable d'inscrire l'enjeu climatique dans les documents d'urbanisme et de penser "climat" avant toute intervention d'aménagement.



VOLET 1 - Urbaniser la ville autrement pour tous

- Freiner les nouvelles constructions en limitant les droits à construire dans le futur PLUI : endiguer l'artificialisation des sols sur le long terme, avec la mise en place de dispositifs réglementaires de protection et d'outils d'intervention foncière (droit de préemption de la SAFER, droit de préemption urbain des communes/EPCI, PAEN - périmètres de protection des zones agricoles et naturels périurbains -, ZAP - zones agricoles protégées, ENS - espaces naturels sensibles, ZAD - zone d'aménagement différé).
- Densifier la ville en prenant en compte les dents creuses et les friches dans les stratégies d'aménagement : en intégrant des espaces de « respiration » comme des espaces verts, des places et placettes, en respectant l'usage initial du sol et en évitant l'imperméabilisation.
- Revitaliser les centres bourgs.
- Éviter le bitume en voirie et utiliser des matériaux moins polluants (en matière recyclée) et renvoyant moins de chaleur en appliquant de la peinture ou en intégrant des colorants clairs dans la matière brute.
- Utiliser une pierre plus claire (calcaire, granit) pour la fabrication de pavés sur des voies piétonnes afin de réduire la chaleur de surface.
- Installer des revêtements perméables permettant à l'eau de percoler à travers le pavé ou la végétation.
- Requalifier et dépolluer les friches industrielles en sites naturels.
- Diminuer la place dévolue à la publicité dans l'espace public en faveur d'une information d'intérêt public.

VOLET 2 - végétaliser la ville

- Fixer à 30% d'espaces végétalisés de pleine terre dans les documents d'urbanisme³³.
- Créer un maximum possible de trames vertes et bleues afin de permettre aux écosystèmes et aux espèces animales et végétales de se développer et de se déplacer le long de corridors écologiques.
- Mettre en place une politique de réserve foncière pour la création de parcs et espaces publics végétalisés.
- Aménager des îlots de fraîcheur : végétaliser le plus d'espaces publics possibles, sanctuariser les arbres et interdire leur coupe, réglementer et réduire l'utilisation des climatiseurs en zones urbaines, installer des velums ou tentures dans les rues exposées pour éviter les rayons directs du soleil, créer des "canopées urbaines" pour rafraîchir les espaces minéralisés. Ces structures ultralégères et modulables pouvant héberger des plantes grimpantes là où des arbres ne peuvent être plantés et ainsi lutter contre les îlots de chaleurs.
- Mettre en place des partenariats métropole-entreprise pour la végétalisation et le maraîchage des toitures d'entreprise.
- Maintenir et créer des espaces de biodiversité (zone vertes tampons, corridors écologiques).
- Fixer des objectifs de plantation d'arbres chaque année (espèces adaptées au climat méditerranéen) en imposant un minimum d'arbres dans les espaces publics (écoles, places, rues, etc.).
- Dédier un espace à la végétalisation au sein de chaque établissement scolaire (arbres, fleurs, potagers pédagogiques) pour sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et mailler le territoire métropolitain d'îlots végétalisés.
- Végétaliser les palissades, murs anti-bruit, ponts et pylônes de béton en bordure des voies rapides : ce sont des filtres naturels de particules fines.
- Mettre en place un "permis de végétaliser" aux collectifs d'habitants et associations qui souhaitent végétaliser les espaces publics : afin d'accompagner ce permis, la métropole doit fournir sur demande les bacs et kits de plantation, avec de la terre et des graines.



VOLET 3 - Intégrer une nouvelle méthodologie de travail

- Réaliser des analyses croisées des enjeux climat-air-énergie et urbains, de type AEU2 ou utilisation d'outils d'aide à la décision comme GES-Urbanisme (CEREMA) ou d'outils de modélisation de l'impact de la politique d'urbanisme sur la qualité de l'air pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, SCOT), et sur les secteurs à enjeux pour les traduire en orientations d'aménagement opposables.
- Mobiliser l'ensemble des services techniques pour favoriser une approche transversale des politiques locales dans les documents d'urbanisme : créer ainsi une synergie en faisant travailler ensemble les aménageurs urbains, les services de gestion des espaces verts et de planification territoriale autour des problématiques liées aux changements climatiques.
- Dédier un service au sein de la métropole ayant pour rôle d'étudier tous les projets d'urbanisme au regard du paramètre îlot de chaleur/îlot de fraîcheur.
- Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement : la métropole doit introduire des clauses relatives et des exigences liées à l'énergie et aux impacts climatiques des futurs projets de construction dans les contrats, concours et appels d'offres qu'elle lance.
- Porter une attention particulière à la conception inclusive des villes, qui prend en compte différents paramètres de confort thermique selon le climat et la morphologie existante des villes et favoriser un aménagement du territoire visant la bonne circulation des vents (la morphologie urbaine peut notamment générer des canyons urbains où la chaleur et les polluants atmosphériques restent captifs).
- Conditionner les aides publiques à un projet à une desserte efficace en transports en commun et modes actifs, à la maîtrise des déchets, au développement d'une économie circulaire, à la baisse des consommations d'énergie.
- Respecter l'avis des associations environnementales sur les différents plans et schémas d'aménagement (le SRADET et ses déclinaisons PCAEM, SCOT, PLU).
- Sensibiliser et former des élus et techniciens aux enjeux croisés de l'urbanisme durable et de l'énergie.

Projets climaticides :

- ❌ Stopper l'agrandissement de l'aire de déchargement et stockage des containers à Fos-sur-Mer et mettre un terme au projet de ZAC de la gare TGV d'Aix-en-Provence.
- ❌ Stopper le projet de parking Longchamp au profit d'un parking à Marseille.

Acteurs à associer

Terres en ville, Hortis, Cité Verte (guide des bonnes pratiques en règle d'aménagement du territoire), Observatoire des Villes Vertes, FNJFC (fédération nationale des jardins familiaux et collectifs), Nature for city life, ALEC, collectif Laisse béton, Cap au nord, STOP Parking Longchamp, association Sites et Monuments, Urban Canopee, collectif Pays d'Aix en Transition, Observatoire régional de la Biodiversité PACA.



09 ÉDUCATION

CONSTAT

L'éducation à l'environnement est un élément essentiel de la réponse au changement climatique. Elle a pour mission d'accompagner les citoyens, jeunes et moins jeunes, dans la compréhension scientifique du système Terre et des causes du dérèglement climatique d'une part, de ses effets sur nos vies et sur l'ensemble des écosystèmes d'autre part, et sur les moyens à notre disposition pour y faire face et préserver la biodiversité. L'enjeu d'une éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ambitieuse n'est ni plus ni moins qu'une garantie de prise de conscience et de changements des comportements et modes de vie. « Toute personne a le devoir de prendre part à l'amélioration de l'environnement [...]. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente charte » (extrait de la Charte de l'environnement adossée à la Constitution).

OBJECTIFS

Afin que tous les citoyens disposent des clés pour comprendre le changement climatique, il apparaît indispensable que les pouvoirs publics initient des programmes d'éducation et de sensibilisation à destination de tous les publics. La connaissance est la première étape indispensable à l'engagement et à l'action. La réussite d'un PCAEM ambitieux, parce qu'elle demandera l'adhésion active des habitants, ne pourra se concrétiser sans une véritable politique d'Éducation à l'Environnement et au développement durable. Pour ce faire le rôle des associations est primordial, les soutenir dans leur travail d'accompagnement des citoyens permettra de révéler le pouvoir d'agir des habitants sur leur quotidien mais aussi de faire évoluer le rapport aux institutions.



VOLET 1 - Au sein du Conseil de territoire de la métropole

- Travailler en Conseil de territoire à l'émergence d'une politique de l'éducation à l'environnement et au développement durable, par l'adoption d'une délibération affirmant la volonté de la métropole de participer à l'effort mondial en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (Charte de l'environnement adossée à la Constitution).
- Mettre en œuvre un programme obligatoire de formation continue à destination des élus sur le changement climatique et les solutions et initiatives à mettre en œuvre pour engager les territoires vers la résilience (menant par exemple à la réalisation d'un projet visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur leurs territoires).
- Inscrire dans les attributions d'un(e) vice-président(e) la compétence "Éducation à l'Environnement".
- Consacrer une ligne budgétaire et un volet d'action éducation à l'environnement et au développement durable dans toutes les politiques actuelles et futures conduites par la métropole.
- Définir une politique régionale de l'éducation à l'environnement et au développement durable avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

VOLET 2 - Au sein du système scolaire

- Prévoir dans le PCAEM un volet destiné aux élèves et étudiants du territoire (réseaux d'enseignement public et privé).
- Concevoir avec les acteurs de l'éducation les outils de travail à l'attention des élèves et étudiants de l'élémentaire jusqu'au supérieur qui seront partagés et portés par les enseignants (impacts du changement climatique sur le territoire et actions de résilience à mettre en œuvre).
- Mettre en place des actions régulières de sensibilisation à l'environnement et au changement climatique dans les écoles primaires, collèges et lycées (en généralisant le travail mené sur le territoire du Pays d'Aix au niveau du primaire).
- Créer un réseau d'éco-établissements : des mini-réseaux au niveau local qui intégreront un réseau global ayant pour but de permettre la capitalisation des connaissances par communication et l'échange de bonnes pratiques et des ressources.
- Créer un poste de représentant éco-environnemental au sein des instances décisionnaires et consultatives des établissements scolaires (ex : les conseils de vie collégienne et lycéenne).
- Recruter parmi les élèves un référent Projet développement durable dans chaque établissement scolaire et universitaire de la région, afin de favoriser l'émergence d'initiatives éco-responsables.
- Généraliser les enseignements de développement durable et d'écologie dans toutes les filières du supérieur et en particulier pour les écoles de commerce, d'ingénieurs et d'architectes.
- Créer un pôle changement climatique au sein de l'Université Aix-Marseille où pourront collaborer chercheurs, enseignants, élus, associations et citoyens.
- Créer des jardins et/ou potagers pédagogiques dans tous les établissements scolaires et universitaires : répondant à une double nécessité pédagogique (connaissance de la biodiversité et de son cycle) et environnementale (îlots de fraîcheur et de capture du CO₂).



VOLET 3 - L'éducation environnementale pour les citoyens, les entreprises et le secteur public

- Créer des délégations à l'environnement et à l'éco-citoyenneté au sein de tous les conseils citoyens des communes de la métropole.
- Prioriser la professionnalisation des animateurs d'éducation à l'environnement.
- Soutenir et développer les activités de l'association Graine PACA.
- Imaginer des projets écologiques co-conçus et mis en œuvre par des collectivités territoriales, des acteurs privés et des citoyens.
- Mener une campagne de sensibilisation sur le tri sélectif et les points de collecte (affichage public et partenariat avec les syndicats de copropriété).
- Développer les potagers urbains et la culture sur toiture.
- Mettre en place des modules réguliers de formation au compostage domestique et collectif.
- Créer des postes d'“ambassadeurs de l'énergie” ayant pour mission de sensibiliser et de conseiller les particuliers sur leur consommation d'énergie.
- Mobiliser les filières universitaires en sciences de l'éducation sur l'éducation environnementale.
- Créer des modules de formation "jardins d'avenir" à destination des particuliers (économie de la ressource en eau, sortie des pesticides, permaculture, etc.).
- Former à la sobriété numérique et à l'archivage économe (le stockage d'emails et de documents est fortement consommateur d'énergie).

Acteurs à associer

Éducation nationale, Graine Paca, Collectif français de l'Éducation à l'environnement vers un Développement Durable, Colinéo, Les petits Débrouillards, HEKO Permaculture, Réseau école et nature, conseils citoyens, Aix-Marseille Université, comités d'entreprises, associations de sensibilisation et de préservation de l'environnement.



10 GOUVERNANCE ET PARTICIPATION

CONSTAT

La mise en œuvre d'un plan tel que le PCAEM, parce que son périmètre d'action est global, requiert la participation et l'adhésion d'un très grand nombre d'acteurs. La problématique du climat et de la préservation de l'environnement et d'un mode de vie soutenable concernent chacun d'entre nous. Nos modèles politiques sont aujourd'hui affaiblis et ne répondent plus aux attentes de la société civile qui souhaite participer activement aux décisions publiques.

OBJECTIFS

Le changement climatique et ses conséquences menacent dès aujourd'hui le quotidien et les activités de l'ensemble des pans de la société, et n'est à ce titre pas un sujet comme les autres. Il est un sujet prioritaire et devra être positionné en tête de l'ordre du jour des agendas politiques. Sachant que 50 à 70% des solutions pour le climat se situent à l'échelle locale, c'est l'ensemble de la société civile qui devra participer aux processus de prise de décisions relatifs aux projets métropolitains, ceci dans le cadre d'une véritable démocratie locale.



VOLET 1 - Cadre politique du PCAEM

- Rendre le PCAEM opérant à chaque échelon territorial de la métropole.
- Décrire précisément dans le PCAEM les moyens humains et financiers alloués à sa mise en œuvre au sein des services de la métropole, des mairies et des conseils.
- Prévoir que le sujet PCAEM soit à l'ordre du jour de chaque conseil métropolitain et de chaque conseil municipal des communes de la métropole.
- Chaque délibération soumise au vote des élus à l'échelle de la métropole, des conseils de territoires, des mairies et arrondissements, doit préciser quel est l'impact climatique et environnemental du projet (en termes de biodiversité, de consommation d'énergie, de qualité de l'air...).
- Mettre en place un droit de veto écologique dans les instances décisionnaires de la métropole, des conseils et des communes.
- Créer une Haute Autorité Indépendante de la Transition Énergétique (Idée 1 du Manifeste de Negawatt).
- Mettre en place l'Observatoire du Plan Climat Air Énergie Métropolitain en partenariat avec AtmoSud, l'Agence locale de l'énergie (Alec) et le CESE régional.
- Intégrer les objectifs du PCAEM dans toute la commande publique d'AMPM, des conseils de territoires et des mairies.

VOLET 2 - Moyens humains et financiers

- Inscrire dans le PCAEM le détail des moyens (effectifs) alloués par la métropole, les mairies, les conseils de territoire, etc., en décrivant les domaines de compétences et les missions confiées.
- Inscrire dans le PCAEM le détail des moyens financiers dédiés aux actions.
- Identifier quels types de financements peuvent être obtenus auprès de l'UE, l'État, la Région.
- Réaliser une analyse financière des budgets de la métropole pour :
- Identifier les dépenses non conformes aux objectifs/actions du PCAEM et les réorienter.
- Étudier de quelle manière, d'ici 2 ans, 10 ans, 15 ans, les dépenses de la métropole peuvent évoluer pour renforcer la capacité de financement de l'action dans le domaine du climat.
- Mettre en place des indicateurs par secteur de façon à pouvoir mesurer l'efficacité des actions/mesures prises au fil du déploiement du PCAEM (suivi de la qualité de l'air, déploiement des ENR, productions relocalisée, nombre de bâtiments réhabilités par secteur, nombre d'emplois verts créés directs et indirects, etc.).
- Établir un calendrier de réalisation et de mise en place des actions/mesures du PCAEM. Un calendrier général sera établi, il sera décliné par secteur pour permettre un suivi plus efficace.
- Conditionner les financements de la métropole à des critères en faveur de l'air, du climat, de l'efficacité énergétique.
- Conditionner la participation au financement des manifestations (festivals, événements sportifs et culturels, salons, etc.) à des critères très stricts en matière écologique (transports, vaisselle, sanitaires, déchets, offre de restauration sans viande, etc.).
- Créer un fonds financé par les acteurs privés soucieux de contribuer aux objectifs du PCAEM.



VOLET 3 - Création d'un comité de suivi

- Ce comité issu de la société civile sera associé à l'ensemble des phases de réflexions, de propositions, de prises de décisions et de mises en œuvre des mesures relatives au PCAEM.
- Il sera composé de particuliers, d'associations, d'acteurs publics et privés, de chercheurs et de représentants du milieu éducatif.
- Il aura un droit de parole, de vote et de veto au même titre que l'ensemble des parties prenantes des assemblées décisionnaires.
- Ce comité de suivi sera doté de moyens humains, financiers et numériques.
- Le comité de suivi aura entre-autre la charge de suivre et vérifier l'atteinte des objectifs du PCAEM déclinés pour chaque secteur : les indicateurs seront revus périodiquement ; les blocages, les freins et les retards seront analysés ; des recommandations seront faites de façon à surmonter les difficultés ; il conviendra également d'identifier et de souligner les avancées d'une part et ce qui peut être accéléré d'autre part.

VOLET 4 - Mobilisation des citoyens

- Associer les citoyens à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives vertueuses pour le climat.
- Prévoir un plan d'information ambitieux : campagne dédiée aux impacts du réchauffement climatique, engagements pris par la collectivité et actions requérant la participation des citoyens.
- Dédier un site internet à la réalisation du PCAEM.
- Bulletin d'information régulier sur la mise en œuvre du PCAEM.

Acteurs à associer

Mairies, Conseil de développement de la métropole, commissions locales d'information, conseils citoyens, associations locales, collectifs citoyens, collectif Alternatives Territoriales Aix Marseille.





SOURCES

- ¹ Rapport Grec Sud, *La Métropole Aix-Marseille Provence face au défi du changement climatique*, 2018
- ² La fabrique du projet - Synthèse des ateliers pour esquisser le projet d'Aix-Marseille-Provence (en ligne) : <http://lafabriqueduprojetamp.agam.org/PDF/La-Fabrique-acte1-synth%C3%A8se-FINAL-web.pdf>
- ³ Audrey Garric, "Une agriculture 100% biologique pourrait nourrir la planète en 2050", *Le Monde*, 14/11/17 : https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/11/14/une-agriculture-100-biologique-pourrait-nourrir-la-planete-en-2050_5214822_3244.html
- ⁴ Laury-Anne Cholez, « La rénovation thermique, un formidable potentiel négligé par le gouvernement », *Reporterre*, 06/12/18 : <https://reporterre.net/La-renovation-thermique-un-formidable-potentiel-neglige-par-le-gouvernement>
- ⁵ Etude GPS Tom Tom : <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/a-paris-et-marseille-on-a-passe-6-jours-dans-les-bouchons-en-2015-22-03-2016-5649027.php>
- ⁶ Étude Santé Publique France, 2016
- ⁷ Chiffre Ministère de la Transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques-publiques-reduire-pollution-lair>
- ⁸ Agnès Sinaï, « L'Organisation maritime internationale tente d'enrayer les émissions de gaz à effet de serre des navires », *Actu Environnement*, 13/04/18
- ⁹ Ambition métropolitaine 2040 : <https://madeinmarseille.net/actualites-marseille/2018/07/Ambition-m%C3%A9ropolitaine-2040.pdf>
- ¹⁰ Observatoire local du Tourisme de la ville de Marseille
- ¹¹ "L'insoutenable pollution de l'air du transport maritime", FNE : https://www.fne.asso.fr/dossiers/linsoutenable-pollution-de-lair-du-transport-maritime-navire-bateaux-croisi%C3%A8res?fbclid=IwAR2YM0dwAojNKWW_yDf1twxH83MCcne9sUf0ROUJFcZYAQswajkspidZvjK
- ¹² Chiffre Insee
- ¹³ Transition énergétique et emplois au niveau local : une opportunité pour les territoires, Ademe : <https://presse.ademe.fr/2018/09/etudes-transition-energetique-et-emplois-au-niveau-local-une-opportunit%C3%A9-pour-les-territoires.html>
- ¹⁴ L'initiative prometteuse de la région Occitanie : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/scenariorepos_brochure2017.pdf
- ¹⁵ AtmoSud, Métropole/Agam
- ¹⁶ Diagnostic air climat énergie du PCAEM de la métropole Aix Marseille Provence - Air PACA, 2018
- ¹⁷ ORECA-PACA, chiffres pour 2016 : <http://oreca.maregionsud.fr/production-denergie-regionale.html#.XDNj6lxKjIV>
- ¹⁸ AtmoSud, Métropole/Agam
- ¹⁹ Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2016
- ²⁰ "Électricité: un essor massif des énergies renouvelables, l'option la plus compétitive pour la France selon l'Ademe", Agence France Presse, 10/12/18 : https://www.connaissancedesenergies.org/afp/un-essor-massif-des-energies-renouvelables-loption-la-plus-competitive-pour-la-france-etude-181210-0?utm_source=newsletter&utm_medium=fil-info-energies&utm_campaign=newsletter/le-fil-info-energies-10-dec-2018
- ²¹ Manifeste Negawatt – Les 10 mesures : <https://negawatt.org/Les-10-mesures-du-Manifeste-negaWatt-174>
- ²² Gary Dagorn, "Le 100% d'électricité renouvelable, un objectif ambitieux mais réalisable", *Le Monde*, 12/12/18 : https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/12/12/le-100-d-electricite-renouvelable-un-objectif-ambitieux-mais-realisable_5396242_1652612.html?utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1544606650
- ²³ Documentation relative à la gestion et à la protection forestière : <http://www.sosforet.org/nos-16-propositions/>
<https://sosforetdusud.files.wordpress.com/2018/09/la-biomascarde-continue-1.pdf>
<http://alternativesforestieres.org/Manifeste-pour-la-foret>
<https://marche-pour-la-foret.webnode.fr/files/200002879-3f02e3ffb/Manifeste%20de%20Tron%C3%A7ais-0.pdf>
<http://alternativesforestieres.org/IMG/pdf/marche.pdf>
- Menaces sur la forêt française*, un documentaire de Benoît Grimont, 2015 : <https://www.benoitgrimont.com/video-3/#more-67>
- Le Temps des forêts*, de François Xavier Drouet, 2018
- ²⁴ Chiffre Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
- ²⁵ Préserver les forêts pour relever le défi climatique, Greenpeace, 03/12/17 : <https://www.greenpeace.fr/preserver-les-forets-pour-relever-le-defi-climatique/>
- ²⁶ Observatoire régional des déchets Provence Alpes Côte d'Azur

²⁷ Métropole Aix-Marseille Provence, « Trions nos déchets », les chiffres clés : <http://trionsnosdechets-mpm.fr/les-chiffres-cles?fbclid=IwAR3awJ-5x44yQBIs5gIp-jwZK3VwJEifReBjPT3exGwFdx2fcTpwqsu8H6w>

²⁸ Étude France Stratégie, Ministère de la Transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leconomie-circulaire>

²⁹ Voir le travail d'Ecoscience

³⁰ Guide de l'ADEME pour leur mise en œuvre : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/reduire-gaspillage-alimentaire-en-restauration-collective_010256.pdf

³¹ Directive européenne votée en décembre 2018 : <https://www.zerowastefrance.org/loi-finances-2019-fiscalite-decharges-incinerateurs-tgap-dechets/>

³² Marseille Provence - Diagnostic territorial et environnemental du PLUI : <http://www.marseille-provence.fr/index.php/documents/plui-1/panneaux-diagnostic/territoire/4333-territoire-5/file>

³³ Avis du Conseil économique, social et environnemental



AUTEURS ET CONTRIBUTEURS

Auteurs :

Alain Bourrelly (Ecopolénergie, Attac), Joseph Cavallo (Collectif Climat Pays d'Aix), Dominique Claraz (Alternatiba Marseille, Pacte Finance Climat), Jean-Luc Debard (Ecopolénergie, CEPG, Collectif Climat Pays d'Aix), Charlène Fleury (Alternatiba Marseille), Julie Gautier (Alternatiba Marseille), Joël Martine (Attac), Estelle Moulard-Delhayé (Alternatiba Marseille), Nicolas Nace (Alternatiba Marseille), Fabien Sanial (Alternatiba Marseille), Véronique Sinou (Les Amis de la Terre).

Avec les contributions de :

Anne-Marie Alary (Collectif Climat Pays d'Aix), Nicolas Bernard (Alternatiba Marseille), Didier Bonfort, Prune Catoire, Stéphane Coppey (FNE 13), Mathilde Crampon, Angie Diop (Alternatiba Marseille), Clément Garnier (ALIMENT : Association Libre du Manger Équitable, Naturel et Territorial dans les Bouches-du-Rhône), Johan Laflotte (Alternatiba Marseille), Jeanne Lapujade (ALIMENT), Maëlig Le Cunff (ADEAR), Gildas Lemaître, Lorelei Limousin (Réseau Action Climat), Jean-Yves Petit (RAMDAM), Gilles Meuriot (Pays d'Aix en Transition), Damien Rabourdin (La Roue, Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne en Provence - Alpes du Sud), Jean Reynaud (Les Amis de la Terre), Zéro Waste Marseille.

« Alternatives Territoriales » est une campagne de :



ANV-COP21



Alternatives Territoriales

Aix-Marseille Provence

contact

alterterri@alternatibaioli.org

<https://alternatiba.eu/marseille/>

<https://www.facebook.com/AlternativesTerritorialesAMP/>